



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2021-120

PUBLIÉ LE 20 JUILLET 2021

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Coordination

43-2021-07-18-00001 - ARRÊTE PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION
2021-56 EN DATE DU 18 JUILLET 2021 (3 pages)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2021-07-18-00001

ARRÊTE PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION
2021-56 EN DATE DU 18 JUILLET 2021



**ARRÊTE PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2021- 56
EN DATE DU 18 JUIL 2021
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
A MADAME EMILIE GALLOIS-PARMENTIER, COORDINATRICE DÉPARTEMENTALE DE LA
COMMANDE PUBLIQUE**

Le préfet de la Haute-Loire,

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU** la décision du 16 septembre 2020 nommant Mme Emilie GALLOIS-PARMENTIER en qualité de coordinatrice départementale de la commande publique titulaire et Mme Marie-Antoinette PETIT en qualité de coordinatrice départementale de la commande publique suppléante ;
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Émilie GALLOIS-PARMENTIER, coordinatrice départementale de la commande publique de la préfecture de la Haute-Loire, pour signer les ordres à payer et les bordereaux de liaison des flux 3 et 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau annexé au présent arrêté modifié au 1^{er} janvier 2021 suite à la création du secrétariat général commun départemental de la Haute-Loire.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Émilie GALLOIS-PARMENTIER, délégation est donnée à Mme Marie-Antoinette PETIT, coordinatrice départementale suppléante.

ARTICLE 3 :

L'Arrêté SG/COORDINATION 2019-99 en date du 27 septembre 2019 portant délégation de signature à Madame Marie-Antoinette PETIT, coordinatrice départementale de la commande publique, est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE

**ANNEXE :
LISTE DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LA DELEGATION DE SIGNATURE DU COORDINATEUR DEPARTEMENTAL EST ATTRIBUEE**

| Programmes | Intitulé des programmes | Ministère |
|---|---|-------------------------------------|
| 112 | Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire | Services du Premier ministre |
| 129 | Coordination du travail gouvernemental | Services du Premier ministre |
| 161 | Sécurité Civile | Ministère de l'intérieur |
| 207 | Sécurité et éducation routières | Ministère de l'intérieur |
| 218 (élection des Juges consulaires aux tribunaux de commerce) | Conduite et pilotage des politiques économique et financière | Ministère Action et Comptes Publics |
| 232 | Vie politique, culturelle et associative | Ministère de l'intérieur |